

Saint-Denis, le 22 Septembre 2023.

**Objet : Préavis de grève.**

Monsieur,

En juillet, l'augmentation sur les denrées alimentaires se situait à + 19%. En Août, le tarif réglementé de l'électricité a augmenté de 10%, portant l'augmentation à plus de 25% sur un an. Quant au carburant, on touche des sommets et le cap des 2€ va être franchi... L'ensemble de ces augmentations sur les produits de première nécessité touche l'ensemble de la population et aussi les agents SNCF. Dans le même temps, l'activité Voyages annonce le versement d'une prime de 300€ pour les agents TGV (350 pour Ouigo), Transilien bricole des primes autour des événements sportifs et d'autres établissements essaient de pallier la situation via des gratex ou l'augmentation temporaire de la prime de travail.

Pour la fédération SUD-Rail, il est temps que le groupe SNCF prenne ses responsabilités face au pouvoir d'achat en baisse de ses salarié-e-s et aux bons résultats de l'été qui ont été réalisés avec la contribution de l'ensemble des cheminots. Face aux augmentations du quotidien, les cheminot-e-s ne peuvent pas attendre une NAO qui serait effective en décembre, il est nécessaire de parler salaires maintenant !

Lors de la réunion du 12 Juillet, vous avez fixé les éléments de l'agenda social pour la fin d'année. Pour autant, l'ensemble des fédérations syndicales n'ont reçu aucun relevé de décision ou compte-rendu de cette rencontre. Cet élément nous aurait permis de nous rendre compte si les éléments complémentaires qui ont pu être amenés lors de nos échanges avaient été pris en compte.

Pour rappel, la fédération SUD-Rail, rejoint par d'autres fédérations syndicales, vous a interpellé sur la question d'ouverture de négociations sur la question de la pénibilité, de sa prise en compte pour nos métiers et des compensations idoines ... Hors, hormis un cycle de discussions sur « les conditions d'exercices des métiers », rien ne semble être à l'ordre du jour de ce côté. Devons-nous de fait considérer que la mise à jour des 81 ERPA n'est pas à l'ordre du jour ? Devons-nous considérer par exemple que l'ensemble des personnels roulants (ADC/ASCT) embauchés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ne relèvent d'aucun critère de pénibilité ? Pour la fédération SUD-Rail, alors que le projet de décret d'application de la réforme des retraites macron à la SNCF vient d'être transmis, cette question de la prise en compte de la pénibilité de nos métiers se pose de manière urgente. Ainsi, à la suite de la Démarche de Concertation Immédiate du 11 Septembre et du relevé de conclusion transmis le 18 Septembre, nous faisons le constat qu'aucune réponse satisfaisante n'a été apportée aux revendications exprimées par la fédération SUD -Rail. Conformément à l'article L.2512 -2 du Code du Travail,

**la Fédération SUD-Rail vous dépose un préavis de grève qui débutera le jeudi 12 octobre 2023 à 16h00 pour se terminer le mardi 12 décembre à 23h00.**

Ce préavis couvre l'ensemble des salarié-e-s du Groupe Public Unifié SNCF (*L'ensemble des Sociétés Anonyme ou Société Anonyme Simplifiée*). En effet, les points suivants suscitent, pour les cheminots statutaires comme contractuels, un profond mécontentement.

**Ø L'ouverture immédiate de négociations, avec des mesures salariales pour tous, en réponse à l'explosion des prix des denrées alimentaires et autres produits de 1<sup>ère</sup> nécessité ... mais aussi en réponse aux efforts fournis par les cheminot-e-s pour assurer un été « record » pour l'entreprise.**

**Ø L'ouverture immédiate d'une négociation en grand sur la pénibilité de nos métiers, les contreparties idoines, la mise à jour des critères ... afin de permettre à chacun de voir ses droits respectés et de ne pas tomber dans la caricature qui verrait certains métiers ne plus bénéficier d'aucune contrepartie pénibilité.**

**Pour la Fédération SUD-Rail**

Éric MEYER

